



Association Française d'Arbitrage

Association For Arbitration

Formation approfondie
13 et 14 novembre 2017

LE CAS PRATIQUE DE L'AFA

Le Cas pratique de l'AFA s'adresse aux avocats, experts, juristes, chefs d'entreprise, magistrats, professeurs ou toute autre profession : arbitres, conseils ou parties à l'arbitrage.

Sur deux journées, la simulation d'un arbitrage international est organisée afin de suivre toutes les phases d'une procédure selon le Règlement d'arbitrage de l'AFA, de la notification de la demande à l'exécution de la sentence, et découvrir tous les outils essentiels pour la mener à bien.

Le dossier du cas pratique étudié est remis précédemment aux participants et complété au cours des deux journées.

Une attestation de suivi est remise en fin formation.

Lieu & horaires

Maison du Barreau à Paris | 2, rue de Harlay 75001 Paris

De 8 heures 30 à 18 heures | Déjeuners inclus

Participation limitée à 15 personnes

Validée 16 heures au titre de la formation professionnelle continue



CAS PRATIQUE DE L'AFA

13 et 14 novembre 2017

Session animée par :

Bertrand Moreau, Président de l'AFA

Geneviève Augendre, Président d'honneur de l'AFA

Noël Mélin, Secrétaire Général de l'AFA

Denis Bensaude, Avocat aux Barreaux de Paris et New York

Caroline DUCLERCQ, Avocat au Barreau de Paris

Christophe Dugué, Avocat au Barreau de Paris

Pierre Duprey, Avocat au Barreau de Paris

Antoine Fourment, Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles

Detlev Kuehner, Avocat au Barreaux de Paris et Stuttgart

Jacques Pellerin, Avocat au Barreau de Paris

Ali Zarrouk, Avocat aux Barreaux de Paris et Tunis

Roland Ziade, Avocat aux Barreaux de Paris, Beyrouth et New York

L'AFA a pour vocation de promouvoir tant en France qu'à l'étranger le choix de la médiation et de l'arbitrage et de concourir au bon déroulement des procédures soumises à ses Règlements.

Bulletin d'inscription

Prénom et nom :

Cabinet ou autre :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Mail :

Pour les deux journées, incluant les deux déjeuners :

- Adhérents AFA et IEAM : 1000€
- Non adhérents : 1200€

Règlement par chèque à l'ordre de l'AFA ou sur demande par virement bancaire

Association non assujettie à la TVA

Association Française d'Arbitrage | 8, avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris | 01 53 77 24 31

contact@afa-arbitrage.com | www.afa-arbitrage.com